

DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

Réunie en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice, de la commune
des SALLES SUR VERDON

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2020

PRESENTS : Mesdames GUIGUES D. – ORANGE A. – ROGER-ROBERT C. – et Messieurs
BLAIN M. – BOVERO S. – FIROUD D. – GUIGUES A. – MURTAS P. – PERRIER G.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : *Paullet Julien à M^{me} Guigues D*

ABSENT EXCUSE :

- ~~PAULLET J.~~ *Firoud D.*

ABSENT : 0

DEBUT DE SEANCE : 16 H 30

Madame GUIGUES Denise, Maire, préside la séance de ce jour.

Madame GUIGUES Denise demande aux membres du conseil municipal présents de
procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire
de séance sans scrutin secret.

Bovero Sebastien.
M. FIROUD-Damien est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Madame GUIGUES Denise soumet au conseil municipal le compte rendu de la
précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la
précédente réunion.

- **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Madame GUIGUES Denise rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre
du jour :

1. *Annulation et modification de la délibération pour l'élection des délégués à la commission d'appel d'offre et d'adjudication*
2. *Annulation et modification de la délibération pour l'élection des délégués au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon*
3. *Annulation du poste CAE à l'accueil et Création d'un poste CDD à l'accueil*
4. *Délibération pour la proposition des commissaires de la commission communale des impôts directs*
5. *Questions diverses*

*GT AB A.O.
JB RC
AGPP DG
DG*

1. Annulation et modification de la délibération pour l'élection des délégués à la commission d'appel d'offre et d'adjudication

Madame GUIGUES, Maire, explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication, et que la commission doit comporter un président et son représentant permanent.

Elle propose que la Commission d'appel d'offres et d'adjudication soit composée de la manière suivante :

Présidente : MME GUIGUES Denise

Représentante de la présidente : MME ORANGE Alina

Titulaires :

M BLAIN Michel,

M BATTAGLINI Alain,

M ~~GUIGUES~~ André, *Renier G.*

Suppléants :

M FIROUD Damien,

M BOVERO Sébastien,

M MURTAS Philippe,

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la CAO titulaires et suppléants.

Vu le Code Générale des collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DESIGNE en tant que membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication :

Présidente : MME GUIGUES Denise

Représentante de la présidente : MME ORANGE Alina

Titulaires

M BLAIN Michel,

M BATTAGLINI Alain,

M ~~GUIGUES~~ André, *Renier G.*

Suppléants

M FIROUD Damien,

M BOVERO Sébastien,

M MURTAS Philippe,

2. Annulation et modification de la délibération pour l'élection des délégués au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon

Madame GUIGUES Denise explique que, compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune auprès du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon. Un deuxième suppléant doit être désigné.

Elle propose de désigner :

MME ORANGE Alina, délégué titulaire

M MURTAS Philippe, délégué suppléant

M Bovero S., délégué suppléant

Handwritten signatures and initials:
A large stylized signature at the top.
Below it, several initials: "AB", "A.O.", "AB", "AG", "PP", "DG", "DG", "RC", "NP".

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Vu le Code Générale des collectivités Territoriales,
Vu les statuts du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon,
Vu l'adhésion de la commune au Parc Naturel régional du Verdon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DESIGNE en tant que délégués de la commune au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon :

Délégué titulaire : MME ORANGE Alina

Délégué suppléant 1 : M MURTAS Philippe

Délégué suppléant 2 : J. Bouvois

3. Annulation du poste CAE à l'accueil

Madame Le Maire explique que le poste créé dans le cadre d'un CAE ne correspond plus aux besoins de la commune.

Vu la proposition de Madame le Maire d'annuler le poste en CAE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par ~~voix pour~~, ~~voix contre~~ :
ADOpte la proposition de Madame le Maire

Création d'un poste CDD à l'accueil

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte tenu de l'accroissement d'activité durant la période estivale, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement

AP A.O. AG PP DG RC AB AB

temporaire d'activité à temps partiel à raison de ~~22~~ 21h hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Madame le Maire explique qu'en raison de l'accroissement d'activité durant la période estivale, il y a lieu de créer un poste d'agent d'accueil - CDD de 6 mois-

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction des diplômes et de l'expérience de l'emploi retenu.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ADOpte la proposition de Madame le Maire

ACCEpte la création de cet emploi comme défini ci-dessus.

PRECISE que la dépense sera prélevée au Budget Communal en section de fonctionnement au compte 6413.

DEMANDE que le contrat soit établi et signé entre les parties.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

4. Délibération pour la proposition des commissaires de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs.

Il convient donc de proposer 12 contribuables pour les 6 sièges de commissaires titulaires et 12 contribuables pour les 6 sièges de commissaires suppléants.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les listes ci-après :

Commissaires titulaires :

1. Madame GUIGUES Denise
2. Monsieur BATTAGLINI Alain
3. Monsieur GUIGUES André
4. Monsieur BLAIN Michel
5. Monsieur BOVERO Sébastien
6. Monsieur FIROUD Damien
7. Monsieur MURTAS Philippe
8. Madame ORANGE Alina
9. Monsieur PAULET Julien
10. Monsieur PERRIER Gilles
11. Madame ROGER ROBERT Chantal
12. Madame PERRIER Céline

Handwritten signatures and initials: A.O., AG, MB, PP, DG, AM, RC.

- Commissaires suppléants :
13. Monsieur DELAITRE Denis
 14. Monsieur COTEL Pascal
 15. Monsieur ABELSADOR Olivier
 16. Monsieur GODIN Alain
 17. Madame CANDILORO Martine
 18. Madame BLEVIN REBOUL Michèle
 19. Monsieur DAVAL Sébastien
 20. Madame BLAIN Sandrine
 21. Monsieur ORANGE Cédric
 22. Madame PRECLOUX Michèle
 23. Monsieur BONO Benjamin
 24. Monsieur MUHL Bernard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

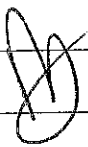
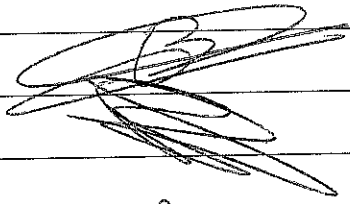
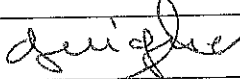

ACCEPTE cette proposition.

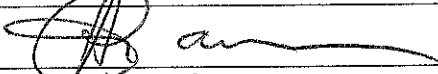
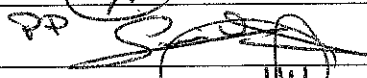

DEMANDE à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaire

5. *Questions diverses*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Madame GUIGUES Denise lève la séance.

FIN DE SEANCE à 17h00.....

Nom Prénom	Signature - procuration
BATTAGLINI Alain	
BLAIN Michel	
BOVERO Sébastien	
FIROUD Damien	
GUIGES André	
GUIGUES Denise	
MURTAS Philippe	

ORANGE Alina	
PAULET Julien	
PERRIER Gilles	
ROGER-ROBERT Chantal	